

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 MARS 2025**

Séance ordinaire du 3 mars 2025

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 3 mars 2025 à 20 h, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

2025-03-981 Ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'adopter l'ordre du jour, le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-03-982 Procès-verbaux : février 2025

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal des séances tenues en février 2025;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2025 et de la séance extraordinaire tenue le 25 février 2025, tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-03-983 Comptes

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 3 mars 2025;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 271 576,75 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions portant sur les comptes

Les membres du Conseil répondent aux questions portant sur les comptes de la part des personnes présentes dans la salle.

Règlements d'urbanisme : assemblée publique de consultation

Une assemblée publique de consultation sera tenue au Centre municipal le jeudi 20 mars prochain à 19 h concernant les projets de règlements numéro 2025-473, 2025-474, 2025-475, 2025-476, 2025-477, 2025-478, 2025-479 et 2025-480.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 MARS 2025**

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 3 mars 2025.

2025-03-984

Pickleball : remboursement

Considérant la demande reçue par courriel le 14 février 2025 demandant que la Municipalité rembourse la différence entre le tarif résident et non résident pour la participation à l'activité intérieure Pickleball à Saint-Césaire pour tout résident de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que l'activité intérieure Pickleball est offerte par la Municipalité au gymnase de l'école Notre-Dame-du-Sourire;

Considérant que la politique de remboursement des activités de loisirs de la Municipalité vise, entre autres, les enfants de 17 ans et moins;

Considérant que les membres du Conseil ne désirent pas modifier la politique en vigueur;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- de ne pas acquiescer à la demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-03-985

Entrées privées : service de déneigement

Considérant la demande reçue par courriel le 17 février 2025 demandant que la Municipalité offre le service de déneigement des entrées privées;

Considérant qu'une vérification devrait être faite à savoir si une Municipalité peut prendre compétence dans ce domaine;

Considérant la complexité concernant la gestion de ce genre de contrat, advenant le cas où la Municipalité pourrait déclarer sa compétence dans ce domaine;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- de ne pas acquiescer à la demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-03-986

Les enfants de l'Opéra : don 2025

Considérant que la fondation Les enfants de l'Opéra a pour mission d'offrir une aide financière aux enfants des familles défavorisées;

Considérant que la fondation dessert le territoire de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant le courriel reçu le 30 janvier 2025 demandant une aide financière de la Municipalité;

Considérant qu'un don de 100 \$ est prévu au budget 2025 pour cet organisme;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 MARS 2025**

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'autoriser l'émission d'un chèque de 100 \$ à la fondation Les enfants de l'Opéra, à titre de don pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-03-987

Rue des Frênes : signalisation

Considérant le courriel reçu le 8 février 2025 demandant l'installation de panneaux indiquant qu'une personne malentendante circule dans le secteur de la rue des Frênes;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'autoriser l'achat et l'installation de panneaux indiquant la présence de personnes malentendantes sur la rue des Frênes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-03-988

Rang de la Rivière Est : signalisation

Considérant le courriel reçu le 19 février 2025 demandant l'installation de panneaux d'arrêt et la réduction de la vitesse maximale permise à 30 km/h dans le rang de la Rivière Est entre la rue Principale et le secteur de développement de la rue des Frênes;

Considérant que la Municipalité a déjà installé des panneaux supplémentaires dans ce secteur et que la vitesse maximale permise est de 50 km/h;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- de ne pas acquiescer à la demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-03-989

Centre de services scolaire des Hautes-Rivières : projet de planification des besoins d'espace 2026-2036

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du document Projet de planification des besoins d'espace 2026-2036 du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSHR);

Considérant que le CSSHR a pris en considération les projets de développement domiciliaire de la Municipalité dans la planification des besoins proposée;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'aviser le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville est en accord avec la Planification des besoins d'espace 2026-2036.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 MARS 2025**

2025-03-990

**Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie :
entente de partenariat clinique entre les services aux personnes vivant des
problèmes d'encombrement et d'insalubrité morbide**

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet d'*Entente de partenariat clinique entre les services aux personnes vivant des problèmes d'encombrement et d'insalubrité morbide*;

Considérant que l'entente a pour objet de définir les modalités et les mesures convenues entre les Parties pour déployer ensemble les efforts et les moyens nécessaires pour faciliter l'accessibilité, la continuité et la qualité des services sociaux et de santé offerts aux usagers ayant des comportements d'encombrement ou d'insalubrité;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'approuver l'entente et d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire, à signer ladite entente pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-03-991

Site Internet : refonte

Considérant que les membres du Conseil désirent que le site Internet de la Municipalité soit refait;

Considérant les offres de service reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat à Numérique.ca (Entourage), selon les termes de l'offre de service reçue le 22 octobre 2024, pour un montant de 1 750 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-03-992

**Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième
génération de la MRC du Haut-Richelieu- Rapport annuel d'activités pour
l'an 7**

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2018;

Considérant que chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

Considérant que le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1^{er} janvier au 31 décembre;

Considérant que le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques;

Considérant que le rapport annuel d'activités de l'an 7, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 MARS 2025**

Considérant que les membres du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville ont pris connaissance dudit rapport;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'adopter le rapport annuel d'activités de l'an 7, en lien avec le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et autorise sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-03-993

Rang de la Rivière Est : égout pluvial - servitudes

Considérant la résolution numéro 2023-05-434 adoptée en mai 2023 par le Conseil municipal autorisant Monsieur Michel Lemaire, maire suppléant, et Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l'acte de servitude visant la conduite d'égout pluvial située sur une partie du lot 4 391 713 dans le rang de la Rivière Est;

Considérant que toutes les autorisations nécessaires ont été reçues et que les parties sont maintenant prêtes à signer l'acte;

Considérant qu'il est opportun de mettre à jour les signataires autorisés;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- de rescinder la résolution numéro 2023-05-434;
- d'autoriser Monsieur Mario van Rossum, maire, et Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l'acte de servitude pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-03-994

Transport adapté et collectif 2025 : MRC Brome-Missisquoi

Considérant la résolution numéro 2025-01-923 adoptée par le Conseil municipal en janvier 2025 concernant le transport adapté et collectif 2025;

Considérant les documents modifiés reçus le 4 février 2025;

Considérant l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville aux services de transport adapté et collectif de la MRC Brome-Missisquoi;

Considérant que le ministère des Transports du Québec demande que chaque municipalité cliente dépose au ministère une résolution annuelle pour chaque service;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- de rescinder la résolution numéro 2025-01-923;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 MARS 2025**

- de confirmer la participation de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville aux services de transport adapté et collectif de la MRC Brome-Missisquoi;
- de confirmer le mandat donné à la MRC Brome-Missisquoi;
- de désigner la MRC Brome-Missisquoi à titre d'organisme mandataire;
- d'approuver les prévisions budgétaires 2025 pour les services de transport adapté et collectif;
- d'accepter la tarification 2025 proposée par la MRC Brome-Missisquoi;
- de confirmer la contribution financière de la Municipalité au montant de 6 851 \$ en transport adapté et de 2 020 \$ en transport collectif pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Bilan annuel 2024 de la qualité de l'eau potable

Le Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, préparé par Nordikeau, est déposé.

2025-03-995

Étangs : équipement

Considérant que l'acquisition d'un nouvel équipement est nécessaire pour l'entretien du système d'aération aux étangs;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser la fabrication et l'achat d'un quai flottant pour un montant maximal de 10 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-03-996

Mois de l'arbre

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet proposé dans le cadre de la journée Don d'arbres et échanges de vivaces, qui se tiendra en mai 2025 dans le cadre du Mois de l'arbre;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'approuver le projet proposé et d'autoriser une dépense maximale de 300 \$ plus taxes et le paiement des fournisseurs indiqués à la programmation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-03-997

Jour de la Terre

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du projet de concours proposé dans le cadre du Jour de la Terre;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'approuver le projet proposé et d'autoriser une dépense maximale de 500 \$ plus taxes et le paiement des fournisseurs indiqués à la programmation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 MARS 2025**

525, rang des Irlandais

La demande de dérogation mineure pour autoriser la création d'un lot dont la profondeur est de 59,28 mètres et d'une superficie de 3 700 mètres carrés au 525, rang des Irlandais est déposée et présentée.

Le règlement de lotissement prévoit que la profondeur minimale d'un terrain situé à proximité d'un cours d'eau est de 75 mètres et que la superficie minimale est de 4 000 mètres carrés.

Il n'y a aucune question ou commentaire de la part des personnes présentes dans la salle.

2025-03-998

525 rang des Irlandais : demande de dérogation mineure

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande de dérogation mineure pour autoriser la création d'un lot dont la profondeur est de 59,28 mètres et d'une superficie de 3 700 mètres carrés au 525, rang des Irlandais;

Considérant que le règlement de lotissement prévoit que la profondeur minimale d'un terrain situé à proximité d'un cours d'eau est de 75 mètres, la largeur minimale est de 50 mètres et la superficie minimale est de 4 000 mètres carrés;

Considérant que la demande concerne la parcelle 1 du lot 6 041 307 présentée au projet de lotissement préparé par Éric Denicourt, arpenteur-géomètre en date du 20 février 2024 (dossier 27960, minute 41166);

Considérant que les parcelles 2 et 3 présentées au projet de lotissement préparé par Éric Denicourt, arpenteur-géomètre en date du 20 février 2024 (dossier 27960, minute 41166) devront former qu'un seul lot;

Considérant les critères d'évaluation des demandes de dérogation mineure;

Considérant que de refuser la demande pourrait causer un préjudice au demandeur;

Considérant que d'accorder la dérogation mineure demandée ne porterait pas atteinte aux propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que l'immeuble visé par la demande est situé en zone A-5 selon le plan de zonage de la Municipalité;

Considérant que par résolution, le Comité consultatif d'urbanisme informe le Conseil qu'il est favorable à la demande (réf. résolution U2025-02-195);

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'accorder la dérogation mineure, telle que présentée à la condition suivante :
 - les parcelles 2 et 3 présentées au projet de lotissement préparé par Éric Denicourt, arpenteur-géomètre en date du 20 février 2024 (dossier 27960, minute 41166) devront former qu'un seul lot.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 MARS 2025**

Rapport des permis

Le rapport des permis émis pour le mois de février 2025 est déposé au Conseil.

2025-03-999

Exclusion de la zone agricole

Considérant les demandes d'inclusion au périmètre urbain reçues le 1^{er} octobre 2024 pour les immeubles du 661 (lot 4 390 866), 671 (4 390 865) et 677 (lot 4 390 867), rang de la Rivière Est;

Considérant que pour se faire, une demande d'exclusion de la zone agricole doit être déposée à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ);

Considérant que depuis le 9 décembre 2021, les municipalités locales ne peuvent plus formuler de demandes d'exclusion directement à la CPTAQ et que seules une MRC ou une communauté métropolitaine peuvent continuer de le faire;

Considérant les documents exigés par la MRC du Haut-Richelieu pour traiter une demande d'exclusion de la zone agricole;

Considérant qu'un mandat a été accordé à la firme Gestim pour la préparation d'un dossier de demande d'exclusion de la zone agricole (réf. Résolution 2024-10-828);

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport produit par la firme Gestim et que le dossier est prêt pour transmission à la MRC du Haut-Richelieu;

Considérant les frais encourus et prévus par la Municipalité pour le cheminement de la demande;

Considérant que selon les informations reçues, le schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Richelieu n'a pas à être modifié pour donner suite à la demande;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- de mandater la MRC du Haut-Richelieu pour le dépôt d'une demande auprès de la CPTAQ;
- d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 347 \$ au nom du Ministre des Finances;
- de facturer les frais encourus et prévus aux demandeurs et sur réception du paiement, transmettre le dossier complet à la MRC du Haut-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-03-1000

Développement domiciliaire : assistance technique

Considérant que les membres du Conseil désirent prolonger le mandat d'assistance technique de Tetra Tech dans le projet de développement domiciliaire Sainte-Brigide-sur-le-Parc (secteur de la rue des Frênes) (réf. Résolutions 2022-11-277, 2023-07-479, 2024-01-638);

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- 4301 -

Maire: _____
Greffière-trés.: _____

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 MARS 2025**

- de prolonger le mandat d'assistance technique de Tetra Tech pour un montant maximal de 10 000 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-03-1001 Fête nationale

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la programmation proposée dans le cadre de la Fête nationale du Québec 2025;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'approuver la programmation proposée et d'autoriser une dépense maximale de 23 685 \$ plus taxes et le paiement des fournisseurs indiqués à la programmation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-03-1002 Cinéma plein-air

Considérant que les membres du Conseil ont pris connaissance de la programmation proposée dans le cadre de l'activité Cinéma plein-air;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'approuver la programmation proposée et d'autoriser une dépense maximale de 3 000 \$ plus taxes et le paiement des fournisseurs indiqués à la programmation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-03-1003 Toilettes chimiques

Considérant que les membres du Conseil désirent que 2 toilettes chimiques soient installées sur les terrains municipaux, soit au Centre municipal à l'intersection de la rue de la Forge et du 9^e Rang ainsi qu'au Chalet des loisirs;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'autoriser la location de 2 toilettes chimiques de Sanibert Inc., selon les termes de la soumission datée du 19 février 2025, pour une période de 24 semaines à partir du 1^{er} mai 2025, pour un montant de 2 131,92 \$ plus taxes incluant le transport.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapports du maire et des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

Deuxième période de questions et demandes des personnes présentes dans la salle

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
3 MARS 2025**

2025-03-1004 Levée de la séance

Madame la conseillère Annie Soutière propose la levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Mario van Rossum, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire

Assemblée publique de consultation

**Consultation publique concernant les projets de règlement numéro
2025-474 à 2025-480**

- 2025-473 : « *Plan d'urbanisme* »
- 2025-474 : « *Zonage* »
- 2025-475 : « *Lotissement* »
- 2025-476 : « *Construction* »
- 2025-477 : « *Permis et certificats* »
- 2025-478 : « *Conditions d'émission des permis de construction* »
- 2025-479 : « *Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* »
- 2025-480 : « *Projets particuliers de construction, modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)* »

Assemblée publique de consultation tenue le jeudi 20 mars 2025 à 19 h au Centre municipal situé au 510, 9^e Rang à Sainte-Brigide-d'Iberville, et à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Luc Daigneault et Monsieur Mario van Rossum, maire.

Monsieur Julien Dulude de la firme d'urbanisme Gestim est également présent.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
20 MARS 2025**

Environ 28 personnes sont présentes dans la salle.

Monsieur Mario van Rossum, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la salle et explique la démarche entreprise par la Municipalité dans le processus de révision quinquennale du plan et des règlements d'urbanisme.

Monsieur Julien Dulude présente et explique le plan d'urbanisme révisé et la nouvelle réglementation d'urbanisme l'accompagnant.

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

L'assemblée publique se termine vers 20 h 07.

Séance extraordinaire du 26 mars 2025

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le mercredi 26 mars 2025 à 21 h, à laquelle sont présents :

Madame la conseillère Annie Soutière et Messieurs les conseillers Michel Lemaire, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Mario van Rossum, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

Tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à l'avis de convocation.

2025-03-1005 Exclusion de la zone agricole

Considérant que, par la résolution 2025-03-999 adoptée le 3 mars 2025, la Municipalité a traité la demande d'exclusion de la zone agricole pour les immeubles situés au 661 (lot 4 390 866), 671 (4 390 865) et 677 (lot 4 390 867) rang de la Rivière Est;

Considérant qu'il est opportun d'apporter certains éléments pour le cheminement de la demande à la MRC du Haut-Richelieu;

Considérant que la demande d'exclusion vise 3 lots identifiés au plan de zonage comme étant partie intégrante du périmètre urbain;

Considérant que la demande d'exclusion vise 3 lots construits;

Considérant que le projet est conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur;

Considérant l'absence d'impact sur les lots avoisinants;

Considérant que la demande préserve l'homogénéité de la communauté agricole;

Considérant que la demande n'est pas de nature à empêcher la consolidation des exploitants agricoles actuels et futurs;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
26 MARS 2025**

Considérant qu'il n'y a pas, ailleurs sur le territoire, d'espace approprié pour la réalisation de cette demande;

Considérant que la petite superficie des lots visés par la demande ne permet pas d'être viable économiquement;

Considérant que le projet vise à améliorer les conditions socioéconomiques de la communauté et de la région;

Considérant que le refus de la demande entraînera un effet de dévitalisation du secteur;

Considérant qu'une résolution d'appui du Conseil municipal local doit être annexée à la demande d'exclusion;

Considérant les documents exigés par la MRC du Haut-Richelieu pour traiter une demande d'exclusion de la zone agricole;

Considérant que le schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Richelieu n'a pas à être modifié pour donner suite à la demande;

En conséquence, Monsieur le conseiller Michel Lemaire propose :

- d'appuyer la demande d'exclusion à la zone agricole;
- de mandater la MRC du Haut-Richelieu pour le dépôt d'une demande auprès de la CPTAQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2025-03-1006 REER collectif

Considérant la lettre datée du 6 février 2025 de Fiducie Desjardins inc. avisant la Municipalité de la fermeture de sa plateforme collective et que l'offre d'épargne collective cessera le 1^{er} mai 2025;

Considérant qu'il y a lieu de trouver un nouveau fournisseur de services pour le régime collectif des employés de la Municipalité;

Considérant l'offre reçue;

En conséquence, Madame la conseillère Annie Soutière propose :

- d'octroyer le mandat de gestion du régime enregistré d'épargne retraite collectif de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville à *Avantage collectif RBC* de la Banque Royale du Canada selon les conditions du document intitulé « Conditions d'adhésion à Avantage Collectif RBC 2025 »;
- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tous les documents pour donner effet au mandat, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Période de questions

Il n'y a aucune personne dans la salle.

- 4305 -

Maire: _____
Greffière-trés.: _____

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D’IBERVILLE
26 MARS 2025**

Levée de l’assemblée

Considérant que tous les sujets à l’ordre du jour ont été traités, la séance extraordinaire est levée.

Mario van Rossum, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Mario van Rossum, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient, au sens de l’article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Mario van Rossum, maire